

## Encore une protestation de l'Allemagne

Elle concerne les ordonnances allées relatives aux chemins de fer

Berlin, 28. — Le gouvernement d'Empire a adressé à la Commission interalliée rhénane, une note protestant contre les ordonnances des autorités d'occupation, relatives notamment aux chemins de fer de l'Est allemand.

Ces ordonnances, dit la note allemande, sont contraires à l'accord rhénan qui n'autorise les autorités d'occupation à intervenir que si la sécurité et les besoins des troupes d'occupation l'exigent.

Les autorités d'occupation sont d'autant moins justifiées à prendre des mesures de contraintes, ajoute la note, que l'administration des chemins de fer est toujours restée prête à exécuter les transports prévus par la Commission rhénane.

## On a ouvert de force la caserne de police de Dusseldorf

Dusseldorf, 28. — Une opération a été faite ce matin sur la caserne de la police de sûreté de Bochum.

On a ouvert de force les grilles de cette caserne et commencé à procéder au désarmement des policiers.

Aux dernières nouvelles, aucun incident ne s'était produit.

C'est la continuation du désarmement commencé à Essen, de la police d'Etat, dite police de sûreté.

Lorsque nous aurons terminé à Bochum, nous continuerons sur d'autres points.

## Un an de prison, 10 millions d'amende au bourgmestre de Wetter

Dusseldorf, 28. — Le bourgmestre de Wetter a été condamné à un an de prison et à dix millions de marks d'amende pour refus d'obéissance.

On a arrêté, à Neanderthor, trois individus porteurs de 880 millions de marks.

Une enquête est ouverte.

## Un prince a été arrêté comme agresseur

Dusseldorf, 28. — Un Allemand occupé à la Commission de contrôle d'Essen, a été poursuivi dans la rue et arrêté.

Une patrouille, attirée par ses cris, survint et arrêta l'agresseur.

Parmi eux se trouvait le prince Wilhelm-Friedrich de Lippe, agitateur bien connu pour ses menées en Haute-Silésie.

L'expulsion d'un grand nombre de fonctionnaires allemands et d'individus, d'autre part, est ordonnée par la Commission interalliée des territoires rhénans.

## Les Funérailles Nationales de M. Delcassé

MM. Millerand, Poincaré, les ministres, des maréchaux, etc., y assistaient

Paris, 28. — Les obsèques de M. Théophile Delcassé, obsèques nationales, ont lieu ce matin au lieu de la République, en présence d'une assistance extrêmement nombreuse.

Le corps de l'ancien ministre des affaires étrangères, décédé à Nice, avait été ramené à Paris lundi dernier et déposé dans une chapelle ardente installée en l'église Notre-Dame de Lorette, où a eu lieu le service funèbre.

Le deuil était conduit par le lieutenant-colonel Charles Nogues, officier de la Légion d'honneur, attaché à la personne du Président de la République, gendre du défunt.

A l'église, au premier rang de l'assistance avaient pris place MM. Millerand, Poincaré et tous les ministres, les présidents du Sénat et de la Chambre, un très grand nombre de parlementaires, les maréchaux Joffre et Franchet d'Espèrey, le général Gouraud, le corps diplomatique.

Au cimetière Montmartre, où a eu lieu l'inhumation, des discours ont été prononcés par M. Victor Béard, Georges Leygues et Poincaré.

Le Président du Conseil prit la parole au nom du Gouvernement « apportant, déclara-t-il, au noble serviteur du pays, au patriotisme ouvrier de la grande France, au fervent patriote qui va dormir ici son dernier sommeil, l'hommage attristé de la reconnaissance nationale. »

M. Poincaré retraça ensuite la vie politique du défunt.

## Une médaille des assurances sociales

Paris, 28. — L'« Officiel » publie un décret aux termes duquel il est institué une médaille d'honneur des assurances sociales en vue de récompenser les services distingués rendus par les personnes ayant contribué à la diffusion et au fonctionnement des assurances sociales destinées à améliorer la condition matérielle et morale des travailleurs, sous quelque forme que ce soit.

## Un monument grandiose à la gloire des « poilus »

On projette de l'élever dans la Somme ou une manifestation imposante aura lieu

Nous sommes informés que le « Panthéon Interallié de la Somme », se propose de faire élever un monument grandiose consacré à la glorification de l'héroïsme des troupes alliées, aux portes d'Amiens, au croisement des routes que ne put jamais franchir l'ennemi, même lors de son offensive furieuse et désespérée de mars 1918.

Le Comité qui a pris cette initiative s'est placé sous le haut patronage des chefs d'Etat de France, de Belgique, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Italie. Il est présidé par M. Klotz, ancien ministre et président du Conseil général de la Somme. Dans chaque pays allié, un sous-comité spécial a été formé.

En Belgique, ce sous-comité d'organisation a pour président M. le sénateur Pratur et se trouve sous le patronage du Roi et de la Reine des Belges. La première manifestation de son activité sera l'organisation d'une représentation à La Monnaie de Bruxelles, dans le courant de mars. Au programme figure la création du drame lyrique « La Victoire », livret de M. Louis Fayen, musique de M. Albert Dupuis.

Nous savons que le Maréchal Foch, M. Klotz, et les hauts personnages français assisteront à cette nouvelle manifestation de l'amitié Franco-Belge.

## L'Académie d'agriculture distribue ses récompenses

LAUREATS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Paris, 28. — L'Académie d'Agriculture de France a tenu aujourd'hui sa séance solennelle de distribution des récompenses, sous la présidence de M. Henry Chéron, ministre de l'Agriculture.

Il a été ensuite procédé à la distribution des récompenses, parmi lesquelles nous relevons les suivantes : Distribution des prix et médailles aux prix régionaux : prix Baron Gérard : 1er prix, 1.000 francs à M. Gustave Wirquin, éleveur à Saint-Folquin, par St-Marie-Berger (Pas-de-Calais) ; 2e prix, 500 francs à M. René Couderc, éleveur à Houllier, par Steenvoorde (Nord), pour récompenser leurs efforts et leur intelligence dans la pratique de la sélection et les soins donnés aux jeunes élevés.

Le prix de la culture rurale : Diplôme de médaille d'argent, à M. Eugène Rofflard, constructeur de semoirs et distributeurs d'engrais à Arras (Pas-de-Calais).

## Il faut que le nombre des députés soit le double de celui des sénateurs

Paris, 28. — Un membre du gouvernement a exposé les raisons qui ont déterminé le Conseil des ministres à demander au Parlement le maintien de la loi électorale en vigueur, mais en conservant le nombre actuel de députés, soit 626.

Pour le bon fonctionnement des institutions parlementaires, a-t-il dit, il est nécessaire que le nombre des députés soit à peu près le double de celui des sénateurs. Le Sénat doit conserver le nombre actuel de ses membres soit 314 ; si l'on réduisait le nombre des députés, l'équilibre serait rompu au bénéfice du Sénat.

C'est cette éventualité que le gouvernement veut éviter.

## Un Artésien, charlatan qui avait du culot

Epinal, 28. — On vient d'arrêter à Thionville un charlatan qui vendait, au passage, un « antidote vermifuge » qui était autre que du sel fin ; des dragées ordinaires comme pilules purgatives et un appareil pour couper les cors aux pieds, qui n'était qu'une simple pumpe à écrire.

C'est un nommé Charles Delort, de Quicourt (Pas-de-Calais).

Il avait de commune en commune et avait déjà visité de nombreuses régions de France et avait gagné, grâce à la crédulité du public, de 55 à 65 francs par jour.

Ce charlatan a été inculpé d'exercice illégal de la médecine et de tromperie sur la qualité de la marchandise.

## Il y a trois ans, un crime était commis dans l'Oise

UN ALGERIEN QU'ON VIENT D'ARRÊTER EN SERAIT L'AUTEUR

Amiens, 28. — Le 16 avril 1920, Mme veuve Berger, née Eugénie Buisson, 71 ans, détentrice de l'Ordre de la Légion d'honneur, disparue de la Somme, était trouvée étranglée chez elle. Le vol était le mobile du crime et l'assassin avait emporté 3.000 francs trouvés dans la maison.

Les recherches faites à l'époque étaient restées infructueuses. Or, la police mobile d'Amiens vient d'arrêter pour abus de confiance commis à Roye (Somme), un individu vaillant comme penseur, l'Algérien Hamoud Messoud, 32 ans, originaire de la province de Constantine.

Messoud serait l'assassin de Mme veuve Berger et il aurait avoué son crime à un de ses compatriotes.

Ecroué à Montdidier, il vient d'être transféré à Compiègne pour y répondre du crime de Roye-sur-Matz.

## Le terrible drame de la ferme de Soxy

Les assassins arrêtés à Maugebe et près d'Arras ont renouvelé leurs aveux

Nancy, 28. — Hier à ce lieu la reconstitution du crime commis dans le courant du mois d'octobre 1922 à la ferme de Soxy. Les exploitants, la famille Pierson, composée de six personnes, prenaient leur repas le soir, quand soudain deux individus surgirent qui, sans un mot d'explication, tirèrent plusieurs coups de revolver. Le père de M. Pierson, un vieillard de 74 ans, fut tué sur le coup ; le fermier, M. Simon Pierson, et sa fille Agnès de huit ans, furent très grièvement blessés. Mme Pierson, bien que blessée également, eut un courageux effort de lutte avec les malfaiteurs qui, manquant de munitions, prirent enfin la fuite, sans avoir eu le temps d'emporter le moindre butin.

Les gendarmes et la police mobile découvrirent, après des recherches particulièrement difficiles, les criminels, deux Polonais : Stephen Kazmierowski, 26 ans, arrêté à Vitry-en-Artois (P.-de-C.), quatre jours après le drame et Joseph Wikowski, que l'on découvrit le semaine suivante à Maugebe. Son arrestation fut opérée par la police mobile de Lille. Les deux individus, après avoir fait des aveux complets, furent écroués à la prison de Compiègne, d'où ils tentèrent de s'évader en décembre dernier.

M. Ruffet, commissaire de la 15e brigade mobile à Nancy, accompagné de trois inspecteurs, les en a extraits de leur cellule pour les conduire à la ferme de Soxy afin de reconstituer le crime. Le Parquet de Briey était également présent.

Les meurtriers ont renouvelé leurs aveux.

## Maison du crime, maison hantée

Macon, 28. — En décembre 1896, à Saint-Maurice-de-Satonay (hameau de Champagny), était commis un crime abominable. Une septuagénaire était étranglée sauvagement dans son lit pendant la nuit. Toute la diligence du parquet de Maçon ne suffit pas à découvrir l'assassin. Depuis cette époque, la maison est habitée par deux survivants de la famille de la victime et un domestique agricole. Or, chaque nuit, depuis quelque temps, ceux-ci entendent des bruits suspects et voient rôder autour de la maison des ombres inquiétantes. Certains ont même été déplacés. La nuit dernière, le domestique, sorti de la maison et poursuivi par le visiteur nocturne, déboucha sur lui, se jugeant menacé, plusieurs coups de revolver sans résultat. Le maire et le gendarmier enquêtent.

## Foudroyés auprès de poteaux électriques

Le Mans, 28. — Deux accidents, dus à des commotions électriques, se sont produits au Mans, chemin des Batignolles.

A 9 heures du matin, M. Henri Lévêque, ouvrier à la Société d'Éclairage du Mans, était électrocuté ; son cadavre fut trouvé au pied d'un poteau.

Une demi-heure plus tard, près d'un autre poteau, distant d'une cinquantaine de mètres, deux chevaux attelés à un fourgon d'artillerie, sont tombés foudroyés. Leur conducteur, jeté à bas de son siège, en a été quitte pour la peur.

Après lui s'est tombé sur la chénaie. On recherche la cause des deux accidents.

## Denombreux soldats désertent de la Légion étrangère

Tunis, 28. — Après une poursuite en pleine mer, des marins de Zarsis viennent d'arrêter un bâtiment qui avait des côtes, sept soldats de la Légion étrangère tentant de désertir et de gagner la Tripolitaine.

La veille et l'avant-veille, d'autres déserteurs avaient réussi à s'embarquer dans des embarcations dérobées au port de Zarsis.

## Au Caire, une bombe fut lancée sur un groupe de soldats

CING ANGLAIS ET TROIS INDIGÈNES ONT ÉTÉ BLESSÉS

Le Caire, 28. — On annonce du Caire que des inconnus qui étaient sans doute dissimulés dans une maison ont lancé ce soir, à 20 heures, une bombe sur un groupe de militaires qui se rendait à la gare.

L'engin explosa au milieu de la rue, blessant 5 soldats britanniques et 3 égyptiens. L'accès de la rue a été interdit au public et la police opère des descentes dans toutes les maisons du voisinage.

## Mort après un match de boxe

Londres, 28. — Un match de boxe, qui s'est disputé à Londres, entre Humphries, de Stoney, et Fred Archer, de Saint-George, vient d'avoir un dénouement tragique.

Humphries, qui avait nettement le dessus, perdit connaissance à la fin du 13e round. On le transporta immédiatement à l'hôpital, où il a succombé sans avoir repris connaissance, des suites d'une hémorragie cérébrale.

## On retrace l'histoire des 2 amants d'Anvers

M. Steimann avait peur de leurs relations

Anvers, 28. — L'audience de l'après-midi du tribunal de l'affaire du Pénitencier a été consacrée à l'audition des amis du défunt, qui ont déclaré qu'à certaines heures de confiance, M. Steimann leur avait exprimé sa crainte « que les relations de Van den Wouver avec sa femme ne fussent mal » et leur avait annoncé son intention de partir pour la Nouvelle Zélande, afin d'y rétablir ses affaires.

On entend le comte Amaury-Lagrelle, le procureur de l'An Van den Wouver, au profit de Mme Steimann.

Il a rappelé les tiraillements de sa liaison avec l'accusée, après que cette dernière eut fait connaître de Van den Wouver.

La rupture s'en suivit.

A l'occasion de la naissance du dernier enfant des deux Steimann, le témoin écrivit une lettre de chaleureuses félicitations à M. Paul Steimann qui lui répondit vivement.

## Où l'on vit rire pour la première fois

M. le Procureur au Roi

La note comique est donnée à la fin de l'audience par le garde-chasse qui vient conter en termes très poétiques par une belle après-midi d'été, il avait surpris les deux accusés sous bois.

Il décrit ce qu'il a vu, mais il tient à remplacez pour la facilité des images, les renseignements par des moultoux.

Cette déposition amusante follement toute rassurante, y compris le Procureur du Roi que l'on voit rire pour la première fois depuis que le procès a commencé.

Un garde-champêtre qui a eu le primour du récit du garde-chasse vient ensuite ; mais l'histoire a déjà perdu de son charme et l'audience est levée.

## Les nouveaux sièges de corps d'armée

A Lille, le 1er et le 2<sup>o</sup>

Paris, 28. — D'après la « France Militaire », les futurs commandements de corps d'armée, de régions et de divisions, prévus par le projet de loi sur l'organisation de l'armée (en dehors de ceux prévus sur le Rhin), seront répartis comme suit sur le territoire :

1er corps d'armée : LILLE (1er et 2e corps actuels) ; Metz, 6e C. A. actuel ; Besançon, 7e et 21e C. A. actuels ; Nancy, 20e C. A. actuel ; Paris, G. M. P. actuel ; Rouen ou Le Mans, pour 3e et 4e C. A. actuels ; Bourges ou Orléans, pour 3e et 5e C. A. actuels ; Nantes ou Rennes, pour 11e et 10e C. A. actuels ; Limoges ou Tours, pour 12e et 9e C. A. actuels ; Lyon, pour 14e C. A. actuel ; Marseille, 11e C. A. actuel ; Clermont-Ferrand ou Montpellier, pour 13e et 16e C. A. actuels ; Bordeaux ou Toulouse, pour 18e et 17e C. A. actuels.

## Régions de mobilisation

Lille, 1er ; Amiens, 2e ; Metz, 6e ; Besançon, 7e ; Nancy, 20e ; Dijon ou Troyes, 8e ; Paris, Orléans, ou Bourges, 9e ; Rouen, 9e ; Le Mans, 4e ; Rennes, 10e ; Tours, 9e ; Nantes, 11e ; Limoges, 12e ; Clermont-Ferrand, 13e ; Lyon, 14e ; Marseille, 15e ; Montpellier, 16e ; Toulouse, 17e ; Bordeaux, 18e.

## Divisions

Lille, division blanche ; Amiens, division blanche ; Châlons, division blanche ; Metz, division mixte ; Nancy, division mixte ; Besançon, division mixte ; Strasbourg, division blanche ; Mulhouse, division blanche ; Troyes ou Dijon, division blanche ; Rouen, division blanche ; Orléans ou Bourges, division blanche ; Le Mans, division blanche ; Rennes, division blanche ; Nantes, division blanche ; Tours, division blanche ; Limoges, division blanche ; Clermont-Ferrand, division blanche ; Lyon, division mixte ; Grenoble, division blanche ; Marseille, division blanche et division mixte ; Montpellier, division blanche ; Toulouse, division blanche ; Bordeaux, division blanche et division mixte.

NOTA. — La division blanche comprend un régiment blanc. La division mixte comprend un régiment blanc et deux régiments indigènes.

## On découvre un crâne vieux de 550.000 ans (?)

New-York, 28. — On signale la découverte en Patagonie d'un crâne humain à l'état de fossile qui daterait de la période tertiaire.

Commentant cette découverte, le docteur Frank Bross, l'éminent anthropologiste de l'université de Columbia, a exprimé l'avis qu'il n'est point impossible que ce crâne soit plus vieux de 500.000 ans que le fameux Pithécantropus erectus découvert en 1891 à Java, et qui compte lui-même 500.000 siècles.

S'il est définitivement établi que l'homme a existé pendant cette période, déclare le docteur Bross, cela renverserait toutes les théories scientifiques généralement admises en ce qui concerne les origines de l'homme.

## La correctionnalisation de l'avortement

Paris, 28. — La Commission sénatoriale de législation civile et criminelle a adopté le texte de la Chambre relatif à une modification de l'article 317 du Code pénal et tendant à la correctionnalisation de l'avortement.

M. Guillaume Pontille a été chargé du rapport.

## Le monopole des tabacs ne sera pas cédé

Le Ministre des Finances met les choses au point à ce sujet

Une dépêche publiée hier annonçait qu'il avait été décidé de réorganiser complètement le service de la vente des tabacs de toutes sortes.

M. Citroën, d'après cette information, aurait été chargé de procéder à cette transformation des usages administratifs.

Or, voici l'état exact de la question :

« Le ministre des finances veut « industrialiser » le monopole des tabacs, le moderniser, en usant de moyens industriels et commerciaux moins routiniers. A cet effet, il a constitué une commission officieuse privée, composée de personnalités industrielles et commerciales d'expérience reconnue qui présenteront leur avis, donneront leurs conseils en vue de réaliser un meilleur rendement du monopole. Le ministre, bien entendu, est absolument libre de suivre, ou non, ces conseils.

« De cette commission font partie notamment MM. André Citroën, le constructeur bien connu, et M. Pascalis, ancien président de la Chambre de commerce de Paris.

« Le ministre des finances déclare formellement qu'il n'est nullement question de céder le monopole des tabacs à l'industrie privée, ni directement, ni indirectement ».

## L'Escaut accessible aux grands péniches

UN AVANT PROJET CONCERNANT ESTRUN ET ODOMEZ EST ETUDIÉ

Après un exposé présenté par M. Bourgeois, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, chargé des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, au projet mis à l'enquête du 22 janvier au 22 février 1923, la Commission, réunie à la Préfecture le mercredi 28 février 1923, a pris connaissance des observations déposées au cours de l'enquête.

Des avis favorables ont été émis, notamment par la Chambre de Commerce de Valenciennes qui a toutefois demandé certaines additions au projet pour le halage électrique et pour l'amélioration du Pont de Neuville.

La Commission a appuyé très vivement les demandes formulées et donné un avis entièrement favorable au projet ainsi complété.

D'après les renseignements qui nous ont été communiqués, on se propose pour le moment de rendre l'Escaut accessible en cet endroit aux péniches de 300 tonnes. Pour plus tard, des terrains situés en bordure du canal, seront achetés de façon à pouvoir donner accès dans le canal aux bateaux jaugeant 600 tonnes.

Il a été décidé également que les ponts provisoires, et mobiles établis en remplacement des ponts détruits seront entièrement remplacés par des ponts définitifs fixes.

La répartition de la 2<sup>e</sup> tranche de l'emprunt départemental

## Le groupement de la reconstitution du Nord en définit les conditions

On sait que le Conseil général du Nord a, dans sa séance du 7 février, décidé l'émission de la deuxième tranche de l'emprunt départemental pour la reconstitution immobilière. Le bureau du Comité d'administration du groupement de l'emprunt, réuni hier à Lille, sous la présidence de M. De La Grange, a réglé les conditions dans lesquelles seraient admis à participer à la répartition de cette seconde tranche, aussi bien les sinistrés isolés que ceux qui appartiennent aux Coopératives de reconstruction.

Il a arrêté les textes d'un appel aux sinistrés et d'instructions à adresser aux maires pour recueillir de nouvelles adhésions.

Le résultat de ces débats que le prélèvement sur les titres de créance pour les frais d'administration ne seront pas sensiblement supérieurs aux prélèvements appliqués aux adhésions précédentes.

Une circulaire sera adressée aux coopératives et des instructions envoyées aux adhérents retardataires de la première tranche, les invitant à faire connaître leurs déclarations avant le 31 mars, faute de quoi ils seraient rayés du groupement.

## La France doit à l'Angleterre 47 milliards de francs

Londres, 28. — M. Stanley Baldwin, chancelier de l'Échiquier a indiqué aux Communes, en réponse à un député, M. Hanon, que le montant total des dettes contractées par la France envers la Grande-Bretagne, y compris toutes les marchandises et fournitures diverses, s'élevait à 610 millions de livres sterling, soit près de 47 milliards de francs, au taux actuel du change.

## Le rengagement des soldats de la classe 1921

Les rengagements des militaires de la classe 1921 comptera du 1er avril 1923 pour les appels de cette classe incorporés en 1921 ; du jour de la signature de l'acte pour les militaires de la même classe ayant achevé avant le 1er avril 1923 leurs deux années de service actif et qui sont encore sous les drapeaux.

— Faites excuse, mademoiselle, je ne savais pas avoir une aussi jolie visite et je suis pas en tenue.

— Sans compter que je dois sentir l'ail à dix lieues à la ronde, car je viens la tourner une des allées... dont tu me diras les nouvelles tout à l'heure, dit-elle, terminant son adresse à sa fille.

Mme Pellerin répondit par un haussement d'épaules significatif.

— Autant l'aspect froid et compassé de la mère de Lucien l'avait ennuie, autant la bonhomie de son père lui redonnait du courage.

Elle se leva et, saisissant les mains du vieil homme, elle ouvrit la bouche pour parler, pour dire toutes ces choses qu'elle brusquement encore une fois elle s'arrêta.

— Pour le coup, Mme Pellerin perdit complètement patience.

— Envois-moi la façon salante dont son mari avait accueilli la jeune fille, encore plus par le reste de celle-ci vis-à-vis de lui, elle s'écria :

— Enfin, mademoiselle, m'expliquez-vous ce que c'est que la comédie de vous me jouer depuis un quart d'heure ? Au mot de « comédie », Micheline se mit à trembler.

— Elle ! jouer la comédie ! mais au contraire la malheureuse vivait en ces heures épouvantables la plus atroce des tragédies !

Mais l'événement méprisant de cette nuit lui donna comme un coup de mort... Elle parla... elle dit tout... le départ de Lucien... sa cause... l'accablant l'insolence, l'indifférence, le tonnerre espéré qu'elle redonna en venant à Marseille... et cette malheureuse, l'horrible vérité...

— Eh bien ! quel âge, mon enfant ?

— Eh bien ! quel âge, mon enfant ?

— Eh bien ! quel âge, mon enfant ?

— Eh bien ! quel âge, mon enfant ?

— Eh bien ! quel âge, mon enfant ?

— Eh bien ! quel âge, mon enfant ?

— Eh bien ! quel âge, mon enfant ?

# FÉLONIE D'AMOUR

PAR MAXIME LA TOUR

## Résumé des feuilletons précédents

Micheline, orpheline élevée par son oncle maternel Eugène Martin, chanteur réputé, est fiancée à Lucien Pellerin, jeune marquis de 23 ans, venu à Paris pour faire ses études de médecine.

Lucien part pour Marseille solliciter le consentement de ses parents. Mais, seul dans son wagon, il doit s'avouer que, malgré tout le charme et sa fiancée et l'amour qu'elle lui témoigne, il n'aime plus la jeune fille. Et cependant celle-ci s'est donnée à lui ; elle est enceinte.

Le lendemain, on apprend par les journaux que le marié a dévalisé et qu'il y a de nombreuses victimes. Au bout de quatre-huit heures, on n'a aucune nouvelle de Lucien.

Le départ de Micheline est immense. Elle doit avouer à sa tante et part de son tour pour Marseille, apprendre la fatale nouvelle aux parents de Lucien qui vivent toujours leur fils à Paris.

Et, tremblante, elle tira sur la chaise longue le long du mur.

Un son cristallin, joyeux, retentit au fond du jardin.

Puis un pas traînant sur le gravier d'approcha. La petite s'empressa et mit.

Une odeur forte de renfermé et de poussière vous prit à la gorge et l'entraîna dans la pièce.

Micheline regardait tout cela avec un peu de surprise... et surtout... grande malice. Elle se souvenait de descriptions que lui avait souvent faites Lucien de l'intérieur de ses parents, arrivés des vieux meubles de famille, simples mais tout à fait, vantant l'ordre et le soin le sa vieille maman pour qui le principal bonheur était d'entretenir, de soigner toutes ces choses. Elle avait souvent rêvé à la vieille maison bourgeoise... et voilà que c'était une partie de son rêve s'écroulait.

Mais toujours bonne et indulgente, elle excusait l'avertissement de son ami. Pour l'intérieur connu pour l'extérieur, il voyait avec ses yeux d'enfant aimant et affectueux. Toutes ces choses restaient pour lui si agréables par ses souvenirs de l'enfance heureuse.

La vieille servante annonça Micheline. La porte refermée, elle s'était mise à crier :

— Eh ! M<sup>lle</sup> Pellerin, n'a-t-elle une visite pour vous ?

— Une visite pour moi, s'écria-t-elle, c'est qui donc, Maria ?

— Une jeune... qu'est-ce que c'est ?

— C'est bon... le descendant... un bruit... le talon... tout ça... un escalier... on t'as le lit... puis la porte s'ouvrit.

</